BANQUE POPULAIRE GRAND OUEST

Avenantaux Conditions générales d'utilisation de la carte de paiement Banque Populaire dans la solution de paiement mobile Apple Pay

Référencées APPAY CG202502

Banque Populaire Grand Ouest Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable régie par les articles L512-2 et suivants du code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit -857 500 227 RCS Rennes — Intermédiaire en assurance immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 004 504 - Siège social : 15 boulevard de la Boutière - CS 26858 - 35768 SAINT GREGOIRE CEDEX - Téléphone : 02 99 29 79 79 - Télécopie : 02 99 29 78 85 - Courriel : bpgo@banquepopulaire.fr - Site : www.banquepopulaire.fr/bpgo/. Banque Populaire Grand Ouest exploite la marque Crédit Maritime. Entité du Groupe BPCE, titulaire de l'identifiant unique REP Emballages Ménagers et Papiers n° FR232581_01QHNQ (BPCE – SIRET 493 455 042) délivré par l'ADEME.

Les Conditions générales d'utilisation de la carte de paiement **Banque Populaire** dans la solution de paiement mobile Apple Pay, sont modifiées.

Les modifications de ces Conditions générales décrites ci-après et objet du présent avenant, **sont applicables à compter du 5 janvier 2026.** Vous êtes réputé avoir accepté cet avenant si vous n'avez pas notifié à votre Banque votre désaccord avant cette date d'entrée en vigueur. Si vous avez des interrogations sur les modifications envisagées, vous avez la possibilité de vous rapprocher de votre interlocuteur habituel. Si toutefois, vous refusez les modifications apportées, vous pouvez résiler sans frais, avant cette date, le présent service.

Les Conditions générales d'utilisation complètes peuvent être obtenues en agence ou être consultées sur le site internet de votre Banque Populaire Grand Ouest https://banquepopulaine.fr/bpgo dans l'espace « Tarifs & Réglementation » — Conditions Générales.

Vous trouverez, ci-après, les principaux articles modifiés.

Le titre des CGU devient : CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DE LA CARTE DE PAIEMENT BANQUE POPULAIRE DANS LA SOLUTION DE PAIEMENT MOBILE APPLE PAY

La mention en dessous du titre est désormais la suivante :

- « Version 7 en vigueur à compter du :
- -18/11/2025, pour les seules Cartes activées dans Apple Pay à compter de cette date, après acceptation de cette version,
- 05/01/2026 pour l'ensemble des Cartes éligibles.

Dans le préambule, la première phrase est ainsi modifiée :

« Les présentes conditions générales d'utilisation sont relatives à l'utilisation de la Carte de paiement Banque Populaire (ciaprès la « Carte »), dans la Solution de Paiement Mobile Apple Pay® (ci-après le « Service ») d'un appareil Apple® donné (ciaprès « Appareil Apple compatible »). »

A l'article 1 - OBJET DU SERVICE :

- le premier paragraphe est ainsi modifié :
- « Le Service proposé par l'Emetteur permet à l'Utilisateur d'enregistrer et d'utiliser sa Carte éligible portant la marque Visa et/ou CB de façon dématérialisée, dans la Solution de Paiement Mobile Apple Pay (également appelée « Apple Pay » dans le présent Contrat) d'un Appareil Apple compatible donné. »
- le 5ème paragraphe est ainsi modifié :
- « Les opérations de paiement réalisées par l'Utilisateur au moyen de sa Carte enregistrée et utilisée de façon dématérialisée dans la Solution de Paiement Mobile Apple Pay, demeurent des opérations de paiement par carte réalisées sous la marque Visa ou CB et restent régies par les dispositions contractuelles du Contrat Carte conclu entre l'Emetteur de la Carte et l'Utilisateur, sauf spécificités précisées par les présentes conditions générales d'utilisation. »

A l'article 2.2 - Cartes éligibles au Service, le premier paragraphe est modifié comme suit :

- « Les Cartes pouvant être enregistrées et utilisées dans la Solution de paiement Mobile Apple Pay sont celles listées ci-après portant la marque VISA et/ou CB, émises par l'Emetteur :
- cartes délivrées à des personnes physiques, à des fins non professionnelles: CB-Visa Classic, CB-Visa Classic à contrôle de solde systématique, CB-Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique, Visa Premier, Visa Platinum ou Visa Infinite;
- cartes commerciales à usage professionnel: Visa Business Start, Visa Business Classic, Gold ou Platinum. »

A l'article 4.2, la première phrase du 2ème paragraphe est ainsi modifiée :

« Le Service permet à l'Utilisateur d'effectuer des paiements de proximité chez un Accepteur équipé de terminaux de paiement acceptant le paiement sans contact et les cartes portant la marque Visa et/ou CB figurant sur la Carte de l'Utilisateur. »

A l'article 4.5, le dernier paragraphe est ainsi modifié :

« Le Service permet à l'Utilisateur d'effectuer des paiements en ligne chez des Accepteurs ayant soit une application mobile de vente en ligne (« in App ») téléchargée sur son Appareil Apple compatible, soit un site Internet de vente en ligne dans Safari® et qui proposent la Solution de Paiement Mobile Apple Pay et acceptent les cartes portant la marque Visa et/ou CB figurant sur la Carte de l'Utilisateur. »

Après l'article 4.5, un nouveau paragraphe 4.6 est ajouté comme suit ; les actuels paragraphes 4.6, 4.7, 4.8, 4.9, 4.10 sont renumérotés en conséquence : 4.7, 4.8, 4.9, 4.10 .

« **4.6** – Dans l'Application Cartes, l'Utilisateur peut définir sa Carte comme carte utilisée par défaut. S'il ne l'a pas paramétrée par défaut, il devra la sélectionner au moment du paiement.

Si sur sa Carte figurent les marques des schémas de cartes de paiement CB et Visa (carte co-badgée CB-Visa), l'Utilisateur pourra choisir dans son Application Cartes la marque Visa ou CB au moment du paiement, sous réserve que ce choix soit disponible dans cette application et sous réserve des marques de cartes acceptées par les Accepteurs. »

A l'article 12 - RECLAMATIONS-MEDIATION, le dernier paragraphe est supprimé.

L'article 13 - PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES est désormais ainsi rédigé :

« Dans le cadre de la signature et de l'exécution du présent contrat, l'Emetteur recueille et traite des données à caractère personnel concernant l'Utilisateur.

Les traitements qui sont mis en œuvre ont pour finalité de permettre la souscription et l'exécution du présent contrat. La mise à jour automatique des données liées à une Carte de l'Utilisateur préalablement enregistrée dans l'Application Cartes est effectuée sur la base juridique de l'exécution du présent contrat. A défaut, celui-ci ne pourrait plus être exécuté.

Les catégories de données personnelles traitées dans le cadre de la souscription et l'exécution du présent contrat sont notamment : les données d'identification, les données de contact, le numéro de carte bancaire. En fonction de la marque figurant sur la Carte de l'Utilisateur, ces données sont communiquées aux réseaux Visa et/ou CB agissant en qualité de soustraitants de l'Emetteur afin de permettre l'activation et le fonctionnement du service.

Par ailleurs, Apple, agissant en qualité de responsable de traitement distinct, collecte également des données de l'Utilisateur dans le cadre de la fourniture du Service. L'Utilisateur est invité à consulter la politique de confidentialité de Apple pour en savoir plus sur les traitements mis en œuvre par Apple et pour exercer ses droits directement auprès de Apple s'agissant de ses propres traitements.

Les informations expliquant plus en détail les traitements mis en œuvre par l'Emetteur dans le cadre du présent Contrat ainsi que les droits dont l'Utilisateur dispose sur ses données figurent dans le Contrat Carte. Par ailleurs, si l'Utilisateur souhaite en savoir plus sur les traitements de données mis en œuvre par l'Emetteur dans le cadre général de la relation bancaire, il peut consulter la notice d'information générale relative aux traitements des données personnelles accessible sur le site internet de l'Emetteur via l'adresse suivante :

https://www.banguepopulaire.fr/portailinternet/Editorial/Informations/Pages/protection-donnees-personnelles.aspx

L'Utilisateur peut également obtenir un exemplaire de cette Notice d'information auprès de son agence. L'Emetteur communiquera en temps utile les évolutions apportées à ces informations. »

A l'article 15 - EXERCICE DU DROIT DE RETRACTATION, la première phrase du 3^{ème} paragraphe est ainsi modifiée : « Pour exercer ce droit de rétractation, l'Utilisateur doit adresser sa demande par courrier à l'Emetteur. »